

Un Groupement de Défense Sanitaire Animale prochainement en Polynésie française

Qu'est-ce qu'un GDS ?

Créés dans les années 50, les Groupements de Défense Sanitaire (GDS) sont des associations ou coopératives gérées par les éleveurs.

Les GDS avaient été créés pour permettre d'assurer le relai entre les éleveurs pour lutter contre les principales maladies animales qui étaient transmissibles à l'Homme, comme la tuberculose et la brucellose, ou les fléaux de l'élevage, comme la fièvre aphteuse.

Ces groupements se sont vite avérés efficaces pour sensibiliser les éleveurs et obtenir leur adhésion pour mettre en place des programmes sanitaires nécessaires.

Cela a conduit l'État français, dès 1951, et en accord avec les organisations agricoles, à aider à promouvoir le type de groupement GDS.

Aujourd'hui, les GDS diversifient leurs activités mais leur principale action reste l'accompagnement des éleveurs dans les programmes sanitaires pour lutter contre les maladies de leurs élevages.

Compositions des GDS : Les GDS sont principalement composés d'éleveurs.

Un GDS peut être spécifique à une filière d'élevage ou bien en représenter plusieurs. Certains GDS intègrent également des filières comme la pisciculture ou l'aquaculture.

Il existe des GDS qui intègrent dans leur groupement des vétérinaires, laboratoires d'analyses, centres de recherche, syndicats des négociants.... Ils peuvent également intégrer les pouvoirs publics, et les chambres agricoles.

Objectifs des GDS :

Les objectifs des GDS peuvent être divers et variés, ils dépendent de l'objet statutaire de chaque GDS et des filières qu'ils encadrent. On citera par exemple les objectifs suivants :

- Veiller au bon état sanitaire des élevages ;
- Étudier les risques spécifiques ;
- Conseiller les éleveurs sur les conduites à tenir dans un but de prévention : vaccination, hygiène, conditions d'élevage ;
- Agir pour améliorer la santé publique par l'amélioration de la santé animale ;
- Contribuer à accroître le revenu des éleveurs en réduisant les coûts des maladies et de leurs traitements ;
- Favoriser l'économie de l'élevage en garantissant la qualité sanitaire des animaux et de leurs produits ;
- Faciliter le relais Public /Privé

Missions des GDS :

De la même manière que les objectifs, les missions sont elles aussi très variées selon le profil des adhérents du GDS. Voici quelques exemples :

- Accompagner les Services Vétérinaires dans la réalisation des prophylaxies officielles ;
- Réaliser des supports de communications ;
- Conduire des programmes collectifs d'assainissement sanitaire ;
- Proposer aux éleveurs des services personnalisés ;
- Permettre des subventions directes aux éleveurs ;
- Assurer des analyses en laboratoire ;
- Acheter du matériel et médicaments ;
- Financer des vétérinaires ;
- Financer des prestataires de services...

Quel GDS pour la Polynésie ?

En 2019, les principaux groupements des différents élevages polynésiens se sont rassemblés sous la coordination de la chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire pour travailler sur un projet de Groupement de défense sanitaire animal (GDS-A) sur le territoire.

Ce GDS-A regroupera l'ensemble des filières animales : filière avicole, porcine, bovine, apicole et autres filières

Les projets de statuts sont en cours de finalisation et devraient être officialisés avant la fin de l'année 2020. L'adhésion au GDS-A sera fortement recommandé pour tous éleveurs professionnels afin de faciliter l'efficacité des missions de cette organisation collective.

Parmi les points retenus, l'objet principal du GDS A et les principales missions :

Le GDS-A de Polynésie aura pour objet de contribuer par tous les moyens dont il dispose à l'amélioration de l'état sanitaire, du bien-être, de toutes les espèces d'animaux d'élevage et de la qualité sanitaire de leur production animale en vue de l'accroissement du revenu des éleveurs polynésiens, de la promotion de l'élevage et du respect de l'environnement.

Le GDS-A pourra, pour mener à bien cet objet réaliser les missions suivantes :

A. ACCOMPAGNER LES ELEVEURS

- Veiller au maintien du bon état sanitaire des élevages et conseiller les éleveurs sur les bonnes pratiques d'élevage et de production notamment concernant les maladies réglementées et non réglementées ;
- Editer des documents sanitaires, des documents officiels et autres supports de communication ;
- Participer aux contrôles sanitaires, aux audits et à la mise en place de la certification sanitaire des élevages en concertation avec l'autorité compétente ;
- Mettre en place dans les élevages les modalités des programmes d'actions sanitaires ;
- Réaliser et/ou organiser des formations auprès des éleveurs et salariés des élevages ;
- Rechercher et attester de la conformité aux normes de cahiers des charges du point de vue de la salubrité, de la qualité du produit et de la protection du consommateur ;
- Réaliser des actions sanitaires visant à répondre aux exigences des circuits de commercialisation.

B. ASSURER DES PARTENARIAT

- Accompagner les éleveurs et les services vétérinaires dans le suivi des programmes d'actions sanitaires de la Polynésie française ;
- Etablir des partenariats pour la réalisation des objectifs de l'association.

C. PARTICIPER A LA STRATEGIE SANITAIRE

- Elaborer des programmes d'actions sanitaires et leurs modalités ;
- Réaliser des études technico-économiques et/ou juridiques et des analyses pour les filières élevages ;
- Proposer des modifications des textes réglementaires aux autorités compétentes ;
- Coordonner les actions des adhérents, collecter et diffuser les données statistiques obtenues par eux ;
- Assurer la représentation des éleveurs adhérents. GDS-A est l'intermédiaire privilégié entre ses adhérents, les organisations professionnelles et l'administration en ce qui concerne les objectifs de l'association.

D. REALISER DES ACTIONS DIVERSES

- Proposer et mettre en œuvre des programmes et/ou outils collectifs d'assainissement des effluents d'élevage ;
- Proposer aux éleveurs des services personnalisés dans les domaines de la santé animale, de l'hygiène, de la qualité sanitaire et de la gestion environnementale ;
- Acheter et gérer tout intrants et/ou équipements qui contribuent aux objectifs de l'association, y compris les produits et médicaments vétérinaires ;
- Promouvoir et/ou mettre en œuvre l'identification des cheptels et des troupeaux ;
- Coordonner et réaliser toutes actions décidées par le Conseil d'Administration qui contribuent aux objectifs de l'association ;
- Rechercher des sources de financement pour la réalisation des missions du GDS-A.